

Focus sur l'Asie pour les Rencontres Internationales de COSMED

12/11/2014

Pour la 4ème année consécutive, l'association COSMED organise à Paris, le 15 décembre prochain, une journée thématique sur l'exportation des produits cosmétiques en Asie.

En partenariat avec Ubifrance, et en présence des représentants des différents pays de la zone Asean, les conférences mettent l'accent à la fois sur les marchés, Corée du Sud, Japon, Chine, zone Asie du Sud Est... et la réglementation. Un focus sur le E-commerce en Chine, circuit aujourd'hui incontournable, sera également abordé afin de permettre aux participants de mieux appréhender ce marché complexe.

Beyond Beauty Magazine a profité de la présence d'Alain Khaiat, vice-président de l'ASEAN Cosmetics Association et de Tommy Kong, Directeur général de la division cosmétique REACH 24, pour leur adresser quelques questions.

BBMAG à Alain Khaiat

- Quelles sont les spécificités de la réglementation en Asie ?

La Directive Cosmétique ASEAN est similaire à la Directive Européenne (6e amendement). La définition est la même, et les exigences sont les mêmes : innocuité produit, qualité et support des argumentaires. Il faut notifier le produit dans chacun des pays où il va être commercialisé et avoir un dossier produit (restreint) dans chaque pays. Concernant les nouveautés règlementaires en ASEAN: on est en train de se battre contre une loi en Indonésie exigeant un certificat Halal pour tous les produits de consommation (cosmétiques inclus), qui est très générale.

- Pensez-vous que la réglementation européenne soit un modèle pour les autres ?

Oui, la directive Européenne a été utilisée comme telle

- Le marché cosmétique continue à croître en Asie; quelle est votre vision à moyen terme ?

Il va continuer à croître, avec des variations d'un pays à l'autre. La croissance sera plus rapide dans les pays en développement que dans les pays déjà développés; Parmi les pays à plus forte croissance, je pense surtout aux Vietnam, Philippines, Birmanie, Cambodge et Inde. La croissance va rester forte mais stable en Chine, Thaïlande et Indonésie, et rester stable ou diminuer légèrement dans les autres pays déjà bien développés.

BBMAG à M. Tommy Kong

- Pour les sociétés européennes, le marché chinois représente une belle opportunité mais c'est aussi un marché difficile et complexe. Quel est votre point de vue ?

Je pense qu'il y a 2 raisons essentielles; la première est le haut niveau de la révision des principes de la China Food and Drug Administration (CFDA) comme la nécessité de préciser les spécifications des ingrédients dans le détail, assorti d'un rapport de tests sur le contrôle qualité. La seconde est que l'innocuité doit être démontrée et que les tests in vitro ont une portée moindre pour le safety assessment que les tests sur animaux.

- Que pensez-vous de la réglementation européenne très orientée vers la protection du consommateur ?

D'un point de vue de la Chine, je pense que la réglementation européenne représente un bon compromis entre la protection du consommateur et l'innovation, sinon il n'y aurait plus de nouveaux ingrédients à enregistrer. En fait, la réglementation chinoise s'inspire beaucoup de la réglementation européenne, plus particulièrement des listes positives et négatives.

RI COSMED

UBIFRANCE - 77 bd Saint Jacques - PARIS 14ème